Certes, parmi les serviteurs d'Allah, il est des gens qui, s'ils juraient par Allah, Il les affranchirait de leur serment et les exaucerait !

Anas relate qu'Ar-Rubayyî' - sa tante paternelle - cassa l'incisive d'une servante. Ils lui demandèrent alors de la pardonner, [ainsi qu'à ses proches], mais ils refusèrent. Ils proposèrent une chose de valeur [en contrepartie du pardon], mais ils refusèrent [de nouveau]. Alors, ils se rendirent [tous] auprès du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) mais, là encore, ils refusèrent [toute forme de conciliation] et n'acceptèrent que l'application du talion. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ordonna donc l'application du talion. Anas ibn Naḍir s'est alors exclamé : « Ô Messager d'Allah ! L'incisive d'Ar-Rubayyî' va-t-elle être cassée !? Non ! Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, son incisive ne sera pas cassée ! » Alors, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ô Anas ! Le Livre d'Allah, le talion ! » Finalement, les gens agréèrent et ils décidèrent de pardonner. A ce moment là, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes, parmi les serviteurs d'Allah, il est des gens qui, s'ils juraient par Allah, Il les affranchirait de leur serment et les exaucerait ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, selon la narration d'Al-Bukhârî]

Ce hadith indique qu'Ar-Rubayyî' (qu'Allah l'agrée) a cassé certaines des dents de devant d'une servante issue des Anṣârs. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) voulut donc lui appliquer le talion, qui consistait à lui casser son incisive. Mais, Anas ibn Naḍir - qui était son frère - s'est levé, s'est exclamé et a interrogé. Cependant, ceci n'est pas [à considérer comme] une désapprobation du jugement d'Allah. Il a alors juré qu'on ne casserait pas sa dent (qu'Allah l'agrée) et cela par la bonne opinion qu'il avait d'Allah, Exalté soit-Il. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui rappela alors que le jugement d'Allah était décrété à travers l'application du talion. Et lorsque les gens virent cela, ils furent satisfaits du prix du sang et décidèrent de ne pas appliquer le talion en pardonnant. A ce moment-là, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) informa du fait que, parmi les serviteurs d'Allah, il est des gens qui, s'ils juraient [s'engageant] par un serment, Allah leur donnerait raison du fait de leur intégrité et de leur confiance en Lui, Exalté soit-Il.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58201